

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 06 septembre 2022

### Présents :

**MMES** Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Berthe-Ange LAUDET – Céline MITHIEUX – Claire PEREZ – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

**MM.** Julien BOURGEOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Luis-Michel RODRIGUEZ – Julien ROUTIN

### Excusés :

Mohamed AZOUAGH donne pouvoir à Séverine SUCHERE  
Pierre-Louis BESSON donne pouvoir à Brigitte BOCHATON  
Benoît CHIRON donne pouvoir à Marie-Laure CHEVALLIER  
Thierry DUBOIS donne pouvoir à Franck EGARD  
Olivier MARMET donne pouvoir à Isabelle GEINDRE  
Cyril MONIOT donne pouvoir à Julien ROUTIN  
Bruno STELLIAN donne pouvoir à Claire PRESCHOUX  
Laurent TOCHON donne pouvoir à Berthe-Ange LAUDET  
Eva CAPIZZI  
Fabien OLKOWICZ

**Brigitte Bochaton** propose un tour de table et invite le Conseil Municipal à se présenter aux deux nouveaux agents de la commune présents à la séance, François BERNARD, Policier Municipal et Claudine LÉAULT, Responsable Ressources Humaines.

**Brigitte Bochaton** invite le Conseil Municipal à :

- désigner le secrétaire de séance : **Antoine FATIGA**
- approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : **adoption à l'unanimité**

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Tarifs 2022/2023 de l'accompagnement scolaire

**Franck EGARD** rappelle que les tarifs de l'accompagnement scolaire sont fixes depuis plus de 5 ans.

Il précise qu'il convient de les revoir pour une mise en application à compter de la rentrée 2022/2023. Il présente la proposition de tarifs au trimestre, élaborée par les commissions scolaire/périscolaire et jeunesse.

Il ajoute que l'objectif de ce changement est d'uniformiser les tranches de quotient familial de tous les services proposés par l'animation jeunesse dans un souci de cohérence pour les familles.

**Antoine FATIGA** fait remarquer que ce travail en concertation a permis une harmonisation des tarifs.

À l'unanimité et sur proposition des commissions scolaire/périscolaire et jeunesse, le conseil municipal approuve à compter de la rentrée 2022-2023 :

- l'alignement des tranches de quotient familial avec les autres tarifs du service animation jeunesse
- la suppression de la réduction pour les enfants suivant le 1<sup>er</sup> enfant en cas de fratrie
- l'augmentation de 3.5% le tarif de la 1<sup>ère</sup> tranche de quotient familial puis +2 € pour chacune des tranches suivantes

## **2. Prescription d'une retenue de garantie : marché Mussidan de 2011**

**Brigitte BOCHATON** rappelle que la commune de Jacob-Bellecombette avait contracté un marché de travaux en 2010 avec un maître d'œuvre afin d'optimiser les fonctionnalités de la salle Chartreuse en installant une tribune télescopique pouvant accueillir jusqu'à 234 personnes assises dans le cadre de manifestations telles que concerts, spectacles, théâtre et autres réunions publiques.

Pour ce faire, un marché a été constitué de plusieurs lots dont le lot N°2 notifié à l'entreprise Mussidan sièges.

Après les travaux, la réception a été prononcée le 11 mars 2011 avec des réserves dont la principale « *réglage de la manœuvre des tribunes* » n'a pas été levée.

Elle ajoute que la trésorerie interroge aujourd'hui la commune sur l'absence de remboursement de la retenue de garantie du marché Mussidan pour 5 494.60 €.

Le contentieux étant maintenant clôturé, la commune invoque la prescription (4 ans). Il faut procéder à l'intégration de cette somme au profit de la commune en prenant une délibération pour invoquer la prescription de la retenue de garantie.

À l'unanimité le conseil municipal autorise Madame Le Maire à procéder à l'intégration de la retenue de garantie pour un montant de 5494.60€ au profit de la commune.

## **3. Demande de participation financière auprès du SDES pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti du restaurant scolaire La Dorade et rétrocession des CEE**

**Brigitte BOCHATON** rappelle que les effectifs du restaurant scolaire « La Dorade » sont d'environ 50 élèves de maternelle et 80 élèves d'élémentaire déjeunant au restaurant scolaire. Cet effectif est en constante augmentation. L'objectif de la commune est d'accueillir davantage d'élèves mais également un petit groupe d'environ 30 personnes âgées pour créer un espace multigénérationnel en transformant le restaurant scolaire en self avec la création d'une extension de 110m<sup>2</sup>.

Le futur self et l'extension pourront accueillir au maximum 190 personnes. Le confort des utilisateurs et des agents de cuisine sera grandement amélioré.

Le montant des travaux auxquels s'ajoutent

- la maîtrise d'œuvre
- les plans topographiques
- les sondages géothermiques
- la reconnaissance des réseaux
- la coordination sécurité et protection santé

s'élève à 1 043 830 € HT. Ces travaux, lourds pour la commune, ne pourront pas être réalisés sans aide financière du SDES.

**Marie-Laure CHEVALLIER** précise qu'auparavant, la commune récupérait directement les certificats d'économie d'énergie, sans l'intermédiaire du SDES qui compte des frais pour l'instruction de ces dossiers

**Julien BOURGEOIS** souligne que la gestion de ce type de dossier est plus complexe et chronophage et qu'il est préférable de les confier au SDES.

**Mathias LEBLOIS** souhaite connaître la date de début des travaux, ainsi que la délimitation de la zone impactée par les travaux du fait de la course d'orientation à venir.

**Brigitte BOCHATON** répond que les travaux débuteront dès cet automne, que les bungalows seront sur le parking de l'école maternelle et précise que les chantiers à venir (Restaurant scolaire La Dorade, le Club House...) vont générer des désagréments longs mais nécessaires.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander la participation financière au SDES la plus importante possible pour le projet de restructuration du restaurant scolaire « La Dorade » en self et à signer la convention d'assistance à la valorisation des CEE.

#### **4. Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'animateur territorial**

**Brigitte BOCHATON** indique qu'à l'occasion du départ de la comptable vers une autre collectivité au 1<sup>er</sup> octobre 2022, il convient de modifier le grade du poste qu'elle occupait pour permettre de recruter le nouvel agent.

Elle sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour le rajout d'un point dans cette question. Elle rappelle l'absence prolongée de l'adjointe à la responsable du service enfance/jeunesse et

fait part des difficultés de la collectivité à pourvoir à son remplacement d'une part, et à constituer une équipe d'animateurs périscolaires d'autre part.

Face aux incertitudes concernant les conditions du retour de cet agent, et pour permettre au service enfance/jeunesse de fonctionner dans de bonnes conditions, Madame le Maire propose l'ouverture d'un poste d'animateur à temps complet, dont les fonctions seraient de soutenir la responsable du service enfance/jeunesse et d'assurer les fonctions de l'agent absent.

Elle en profite pour remercier les quatre conseillères municipales pour leur investissement et leur participation au remplacement de l'agent de restauration actuellement en congé maladie : **Laurence FRAN CART, Berthe-Ange LAUDET, Claire PEREZ et Séverine SUCHÈRE** Celles-ci soulignent la qualité et l'investissement du travail des agents de restauration et des agents d'animation périscolaire qu'elles ont pu constater lors de leur venue en remplacement des agents absents. Elles notent également la qualité des repas fournis par le prestataire.

**Isabelle GEINDRE** rappelle que la commune a participé au forum organisé sur le campus de l'université et qu'un appel à candidature a été effectué pour pourvoir aux différents postes en animation périscolaire, mais également pour promouvoir les différentes activités et manifestations organisées sur la commune.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour tenir compte du recrutement d'un nouvel agent au service comptabilité et un autre au service animation jeunesse.

## **5. Décision Modificative n°2**

**Brigitte BOCHATON** explique que pour couvrir l'achat de deux copieurs reconditionnés pour les écoles maternelle et élémentaire du Grand Pré qui ne fonctionnent plus, il convient de transférer la somme de 5520 € du chapitre « dépenses imprévues » en investissement au chapitre « immobilisations corporelles », service mobilier et informatique.

**Antoine FATIGA** s'enquiert du prestataire qui effectue la maintenance des appareils.

**Brigitte BOCHATON** répond qu'il s'agit de l'entreprise ACS Minolta et précise qu'un quota de copies couleur et noir et blanc sera mis en place.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 d'un montant de 5520€ du chapitre 020 « dépenses imprévues » vers le chapitre 21 « immobilisations corporelles » afin de couvrir l'achat de deux copieurs reconditionnés pour les écoles maternelle et élémentaire du Grand Pré qui ne fonctionnent plus.

## **6. Questions diverses**

### Présentation du projet Trampoline

**Brigitte BOCHATON** indique que l'UDAF a créé une crèche sur la commune de Chambéry et propose à la commune de Jacob Bellecombette d'acheter 2 places pour mise à disposition d'enfants résidant sur la commune. Le tarif annuel serait de 10 000€ par place, subventionnée

à hauteur de 2700<sup>e</sup> par la CAF. Le tarif appliqué aux parents sera indexé sur le barème de la CAF. Le reste à charge se montera donc à 7300€ par place et par an.

Elle sollicite un accord de principe de la part du Conseil Municipal avant de s'engager plus dans cette démarche.

Après discussions, plusieurs conseillers soulignent le prix élevé d'une telle proposition et craignent un développement inéluctable de ce genre de solution.

Elle rappelle que les structures publiques communales d'accueil petite enfance sont saturées et qu'il n'est matériellement pas possible de s'équiper d'infrastructures adaptées pour couvrir le besoin grandissant au regard du nombre de nouvelles constructions en cours.

Elle invite les conseillers à se positionner sur cette question :

**Brigitte BOCHATON, Isabelle DAILLE, Séverine SUCHERE et Mathias LEBLOIS** sont favorables.

**Catherine FAIVRE** se positionne pour engager une réflexion plus globale sur les modes de garde.

Les autres conseillers municipaux sont défavorables. Le projet n'aura pas de suite.

Présentation en vidéo du foudroyage de la tour et du four VICAT, dans le cadre de la déconstruction d'une partie du site le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Antoine FATIGA** explique qu'une enquête d'utilité publique est à venir. Il craint les nuisances sonores occasionnées par les engins lors de l'évacuation des déblais (concasseurs). L'entreprise VICAT a proposé une visite sur un site similaire pour donner une idée du chantier.

Il ajoute qu'une association de riverains de la cimenterie va être mise en place.

#### Information sur les dates à venir :

- 10/09 : fête de village, apéro-concert dans le Grand Pré
- Du 20/09 au 15/10 à la médiathèque : exposition des peintures de Chantal Niox, artiste des Bouches du Rhône.
- 1<sup>er</sup>/10 à 18h00 : spectacle théâtral « *Fugue en vieux majeurs* » proposé par la MSA à la Jacobelle
- du 10 au 14/10 : voyage des séniors dans les Pyrénées Orientales à Tautavel
- 06/11 : braderie des enfants à la Jacobelle proposée par l'Amicale des écoles
- 08/11 de 9h à 17h au Manège : journée d'information, de partage et de débat organisée par Grand Chambéry sur « *le logement d'abord* »
- 13/11 : Grenier de la chanson à la Jacobelle proposé par le comité des fêtes Tam-Tam
- 19/11 : course d'orientation
- 26/11 : éducation aux médias et aux écrans : salon de la parentalité et du numérique « *connectons-nous* » à la Jacobelle
- 07/12 : repas des séniors
- 12/01 : Vœux au personnel dès 18h30 dans la salle des mariages
- 18/01 : Vœux à la population dès 19h00 dans la salle Chartreuse
- Du 19/01 au 18/02/2023 : recensement de la population
- 24/01 : conseil municipal (DOB)

Après un tour de table, Brigitte Bochaton lève la séance à 21h15.